

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 64

DE LYON

Vendredi 4 Mars 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Secrétariat de Publicité*
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entrecroisement)
Adresse téléphonique : RAPPEL REPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS...
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 fr. 24 fr.
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 36 fr.

L'AFFAIRE DREYFUS DEVANT LA COUR DE CASSATION. — LE RAPPORT

FAITS DU JOUR

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a entendu la lecture du rapport de M. Boyer, sur la demande en révision de Dreyfus.

M. Baudouin, procureur général, succède à M. Boyer pour la lecture de son rapport. Comme M. Boyer, il conclut à une demande d'enquête sur l'affaire.

La Chambre a continué la discussion de la loi Combes. Elle a entendu des discours de Lerolle et Jaurès.

Aucune nouvelle intéressante de Port-Arthur où tout est calme.

La Commission du budget, réunie sous la présidence de M. Doumer, s'est occupée de l'enquête sur la marine.

DEUX SOCIALISMES

L'Aurore publiait, récemment, en tête de ses colonnes, une note bien suggestive et destinée d'ailleurs à ne point passer inaperçue. Cette note disait en substance :

« A l'occasion de la reprise de l'affaire Dreyfus, L'Aurore, désireuse de donner à ses lecteurs des renseignements impartiaux et complets sur les nouvelles phases du plus grand procès du siècle, paraîtra sur six pages chaque fois que les événements l'exigeront. »

Cette note n'est pas vieille de deux mois. Elle n'est pas restée lettre morte. L'Aurore a, depuis, fréquemment paru sur six pages.

Le journal de M. Clémenceau s'était-il enrichi tout à coup de formidables recettes ? Ou bien ses réserves passées lui permettaient-elles d'entrer en ligne avec des éléments nouveaux et des prodigalités onéreuses ? Son habile leader ne l'affirmerait pas sans rire.

L'Aurore, pourvu, on pensa à la Petite République. La maison des cent mille paletots végétaient lamentablement. M. Jaurès n'en était sorti que parce que menacé dans ses honoraires. La clientèle fuyait la boutique où l'on avait honteusement trafiqué des aspirations les plus légitimes du prolétariat. Le Journal, le Matin, l'Action, la Lanterne, avaient enlevé à l'organe des socialistes alimentaires la clientèle que n'avaient pas conquis sur eux les campagnes populaires de la Libre Parole et de l'Intransigeant. On est à la veille d'une liquidation... C'est dans ce moment de détresse profonde, d'irréparable déchéance, que la Petite République affiche à son tour une transformation radicale. Son administration enchevêtrée sur celle de l'Aurore. Gérault-Richard et Maurice Dejean viennent d'annoncer *ubi et ubi que* leur journal paraîtra désormais, tous les jours, *sur six et huit pages* ; les colonnes, hier vierges de signatures, s'enrichissent des noms les plus connus de la politique et de la littérature socialistes. Même on se paye le luxe coûteux d'envoyer spéciaux chargés de renseigner

la démocratie française sur les triomphes de la démocratie (!!!) japonaise.

Bref, la chronique — toujours malveillante — insinue que les huit-vingts de ces messieurs de l'Aurore et de la Petite République luisent, tels ceux d'Arthur Meyer et de feu Fernand de Rodays.

Cet étalage insolent et imprévu de prospérité contraste étrangement avec les parotes que prononçait dimanche, dans une réunion publique à laquelle j'assistais, un plébéien sincère, un militant convaincu du parti ouvrier français, Paul Constans. Paul Constans avait courageusement la pauvreté des organisations socialistes qui marchent derrière Jules Guesde. Il disait : « Que voulez-vous ? Nous n'avons, pour faire pénétrer nos idées, que la force d'une parole convaincue et d'une solide organisation ouvrière. Nous n'avons pas de journaux... parce que pas d'argent. »

Ainsi la caisse du parti révolutionnaire est vide et nul ne parle de la remplir ; celle de la Social-Lucullus ressemble au tonneau des légendaires Danaïdes : elle ne se vide jamais sans que des mains attentives y versent à profusion le torrent corrompue de l'or. Quel contraste ! Et comme il éclaire d'une vive lumière les dessous du socialisme contemporain ! Jules Guesde est pauvre, il l'avoue, on le sait, et sa pauvreté l'honore. Mais elle est un formidable obstacle à la pénétration de sa doctrine, à son effort colossal vers la conquête de l'opinion. Jaurès et Clémenceau et Millerand sont riches. Ils jouent les grands seigneurs partout, dans leurs fastueux hôtels, sur les estrades délabrées où ils parlent en maîtres au prolétariat affamé, obséquieux et docile, ou encore à la tribune parlementaire d'où leur voix se répand à travers la France, grossie par les mille portavoix d'une presse stipendiée et domestiquée.

Ceux-ci sont couverts d'or par les Juifs dont ils consolident la domination, en apprenant aux masses à respecter un capital, mis si généreusement au service de la plus sainte des Causes et de la plus noble des Victimes. Ceux-là disent avec Paul Constans, dont nous avons retenu les courageuses paroles : « Nous voterions volontiers la suppression de la congrégation maçonnique ; nous ne faisons pas profession d'anticléricalisme ; la guerre au curé nous nuit pas le peuple ; l'affaire nous a trouvés indifférents ; qu'est-ce que gagnera le peuple à la réhabilitation de Dreyfus ? »

Mais ils ne seront jamais appelés à la caisse de M. Joseph Reinach.

D. GURNAUD.

Notes Politiques

CES MESSIEURS DE L'ÉTÉCROIR

C'est des membres du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste dont je veux parler. Ils ont peur de la lumière comme les chauve-souris, et du bain comme M. Pelletan.

Dans leur séance d'hier, ils ont voté, à l'unanimité, un ordre du jour « assurant M. Delpech, sénateur, de leur estime et de leur confiance. » Vous savez, Delpech, ce cadavre maçonnique, qui sentait si mauvais, que l'abbé Charbonnel s'est entêté de sa compagnie en se bouchant le

nez ! Delpech qui, au métier de sénateur, ajoutait le métier, plus lucratif, de maître-chanteur, et piquait de la guitare dans les colonnes de l'Action, ainsi nommée parce que presque tous les actionnaires sont juifs !

Delpech avait disparu de la circulation ; il s'était retiré dans sa loge, s'hypnotisant sur son tablier de peau comme le bonze dans la contemplation de son nombril. Il avait bien annoncé qu'il poursuivait M. Charbonnel devant la Cour d'assises, mais l'ex-abbé, comme sœur Anne, ne voit rien venir. Adieu la Cour d'assises, adieu les débats sensationnels, l'honneur du vieux caïman blanchi en public ! M. Delpech est en « sommeil ».

Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste verse du narcotique à l'étécroir ; il le couvre d'un étouffoir. Le vote du jour en l'honneur de Delpech n'a pas d'autre but, en effet, que d'intimider la Cour d'assises, si Cour d'assises il doit y avoir. Comment voulez-vous que les jurés condamnent un homme que l'état-major du Bloc prend sous sa protection ?

Si M. Delpech est lavé devant la Loge, il ne l'est point devant le pays, quels que soient les efforts de ces messieurs de l'étécroir. — Camille Drouot.

INFORMATIONS

Paris, 3 mars.

LE DÉJEUNER DE LA PATRIE FRANÇAISE. — Le déjeuner intime qui, le premier mercredi de chaque mois, réunit au restaurant Ledoyen, les amis et délégués de la Patrie Française, prend, à la veille des élections municipales, plus d'importance.

Aujourd'hui, le banquet groupait bon nombre de patriotes. A la table d'honneur, qui présidait le vénéré président de la Patrie Française, M. Jules Ledoyen, se trouvaient : MM. Henri Rochefort, le général Mercier, Henri Galli, représentant la Ligue des Patriotes ; Damsel, ancien président du Conseil municipal ; Guyot de Villeneuve, Copin-Albanel, Pugliese-Conti, marquis de l'Estourbeillon, etc. M. Ledoyen, MM. Froment-Meurice, Barillier, Emile Massard, de Boisandré, Jousset, Poirier de Narçay, Ch. Fortin, Goussot, Julien Dumas, Girou, docteur Pechin, Dubuc, Ley, Baniol, Pierre Vohlman, Delso, Jougla, Jaqueton, Legrain, Lefevre, docteur Chérot, Jacquemond, Léon Bailby.

Les présidents de comités de Paris et de la banlieue étaient nombreux.

LES IDÉES DU GÉNÉRAL ANDRÉ. — M. le général André, à l'exemple d'un célèbre journal, a une idée par jour ; il est vrai, contrairement à son modèle, cette idée est généralement mauvaise. Voici la dernière en date. Le ministre de la guerre vient de décider que trois conférences seraient faites aux élèves de première année de l'École polytechnique, sur le thème suivant : Expliquer l'esprit qui a guidé les législateurs dans l'élaboration des lois sur les conditions du travail et les rapports entre patrons et salariés.

Le conférencier, d'après les instructions du ministre, devra apprendre aux élèves l'esprit de ces lois à la manière de son serviteur. Quant au nouveau professeur qui est chargé de développer cette gausse, c'est un ancien député socialiste révolutionnaire et dreyfusien, remercié par les électeurs et qui répond au nom de Fournier.

Il nous paraît que le droit de grève fait généralement partie de ce programme d'études, et nous pouvons croire que l'École polytechnique elle-même, ne sera pas exclue de l'exercice de cette faculté qui est la base essentielle du régime actuel.

Devant la Commission du Budget

L'Enquête sur la marine. — Les diverses opinions.

Paris, 3 mars.

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui pour régler la procédure de son étude sur la situation de la marine, à l'occasion des crédits supplémentaires.

M. Doumer, président, a proposé d'en tendre tous les auteurs des critiques de l'état de nos forces navales, puis M. Pelletan ; après quoi, on instituerait une sous-

commission chargée de procéder à une enquête approfondie.

M. Maujan accepte l'audition des critiques, mais combat la nomination d'une sous-commission qui équivaudrait à engager une enquête pour laquelle la commission n'a pas reçu de mandat. M. Maujan estime que la commission entière doit recueillir elle-même tous les renseignements destinés à la Chambre.

M. Astier appuie la nomination d'une sous-commission ; la décision, à ce sujet, a été réservée.

On a décidé d'entendre, demain, MM. Elienne, Lockroy, Chaumet. Le jour de l'audition de M. Pelletan sera fixé ultérieurement.

Sur la demande de M. Maujan on a décidé d'entendre aussi le chef d'Etat-Major de la marine et, au besoin, MM. Combes et Bourgeois.

M. Astier a dit qu'il s'agissait uniquement d'une campagne personnelle contre M. Pelletan. M. Doumer a déclaré qu'il n'avait contre le ministre de la marine aucune hostilité personnelle, mais qu'il estimait hautement, le considérant comme une personnalité des plus autorisées du parti républicain.

LA MARINE DÉSORGANISÉE

Le traversé du « Sully ». — Equipage incomplet. — Indisponibilité du bâtiment.

Toulon, 3 mars.

On a reçu, ici, les premières nouvelles privées de la traversée du Sully, ce bâtiment qui, malgré l'avis de la commission d'essai, malgré l'avis du prédecesseur du commandant actuel, sur l'ordre de M. Pelletan, fut appareillé pour l'Extrême-Orient.

Ces nouvelles ont produit, dans les milieux maritimes, une émotion considérable, qui est répercutée par la presse locale indépendante de M. Tissier. J'ai pu avoir connaissance de deux notes dont les auteurs ont été renseignés de première main et qui sont connues de leurs correspondants toulonnais comme des hommes d'autant de bonne foi que de sang-froid. Il en résulte que la traversée du Sully a été extrêmement pénible.

Le bâtiment a été construit sur les chantiers des Forges et Chantiers, avec la diligence et le soin habituels de ces établissements, mais l'installation de la machinerie et de son armement, par cela même qu'elle est très ingénieusement disposée, demandant un apprentissage, même pour les officiers. Or le nouveau commandant, nommé soudainement par M. Pelletan, n'a pu, quelle que soit sa valeur professionnelle, improviser une connaissance de son bateau suffisante pour en tirer le parti nécessaire. Les officiers placés sous ses ordres se sont trouvés dans le même cas et les manœuvres s'en sont forcément ressenties. De ce chef, l'utilisation possible du Sully est déjà très problématique.

Mais il a mieux : l'équipage était incomplet. Il a été recruté au dernier moment, à la hâte, un peu partout, formé d'hommes encore moins accoutumés que leurs chefs à ce nouveau bateau. De plus, leur effectif était absolument incomplet : il manquait plus de cent hommes à bord sur six cent.

C'est là un fait matériel, facile à vérifier (il l'a été ici), et qui doit être considéré comme des plus graves, parce qu'il se renouvelerait partout où on voudrait, où on veut précipiter les armements ; nous manquons d'hommes.

Ces deux conditions que le Sully est arrivé à Saigon, ayant énormément « fatigués » en route. Il faut maintenant qu'on répare les plus importants de ses organes : les tubes lance-torpilles. On estime la durée de ces travaux à deux mois.

De son côté, la République du Ver publie sur d'autres bâtiments des informations non moins inquiétantes. En voici deux, de ces jours derniers :

Sur huit canons que possédait le croiseur Latouche-Tréville six sont hors d'usage par suite du mauvais état de leur culasse, qui ne

leur permet pas de tirer des coups de combat. La réparation de ces culasses et de divers accessoires nécessitera un temps très long.

Le croiseur Latouche-Tréville est incapable de donner une vitesse de 16 nœuds, alors qu'il devrait fournir une moyenne d'au moins 18 nœuds.

Son artillerie est dans un état déplorable et ses chaudières sont hors d'usage.

Nous ne reproduisons pas, bien entendu, ces informations pour alarmer l'opinion ; notre flotte n'est pas tout à fait désorganisée encore, mais si les erreurs et les accidents — coupables — de ce genre s'accroissent, bientôt le mal deviendrait difficilement remédiable.

DOCUMENTS DISSIMULÉS

Le Figaro publie une série de documents qui n'ont pas été communiqués par M. Camille Pelletan à la commission de la marine, bien qu'étant la correspondance officielle de l'amiral Bienaimé avec le ministre de la marine. Le Figaro fait suivre ces documents des lignes suivantes :

De ces documents résulte la preuve que M. Pelletan néglige de répondre pendant cinq, six ou huit mois, à des demandes concernant les travaux les plus nécessaires à la flotte dont il est le chef et qu'il cause ainsi à nos préparatifs de défense nationale les retards les plus préjudiciables.

Ce ne sont pas là, pour parler comme M. Pelletan, de mauvais reportages de presse ; ce sont des témoignages officiels d'un vice-amiral et d'un contre-amiral.

Nous remettons à demain la publication de quelques autres documents.

Nous nous permettrons donc de recommander à M. le ministre de la marine, la lecture du Figaro qui portera la date du vendredi 4 mars.

Qui sait ? Le malheureux y apprendra peut-être encore des choses que M. Tissier ne lui a pas montrées !

UN ARTICLE ALARMISTE

Pelletan oxidé par lui-même

Voici l'article de M. Pelletan, lu lundi à la tribune de la Chambre par M. Lasies :

Il ne faut pas se payer de mots et se nourrir d'illusions, c'est la guerre à bref délai. Causant avec des diplomates et des gens fort au courant des choses, je disais : « C'est la guerre dans trois ou quatre ans. » Tous m'ont répondu : « Vous l'aurez avant ».

Nous aurons la guerre avant parce que le Japon, envivré de ses premiers succès, ne rêve plus que conquêtes ; parce que la position de la Russie en Mandchourie, en Corée, est la négation de toutes ses ambitions d'avenir, parce qu'il a tout intérêt à ne pas y laisser la domination russe s'affermir et se retrancher, parce que, enfin, étant sur les lieux, il a tous les avantages pour la lutte.

Le Japon a une armée de 300.000 hommes, que tous ceux qui l'ont vue disent très sérieuse et qui, la guerre une fois déclarée, serait débarquée, moitié en Corée et en Mandchourie, moitié dans l'Indo-Chine.

L'Angleterre étant maîtresse de la mer, nous ne pourrions pas y envoyer un seul homme. Le Japon nous envahirait d'un côté, le Siam, l'Inde, l'Angleterre, nous envahirait de l'autre, par terre.

Nous n'avons pas un croiseur rapide, sauf le Guichen, pas un torpilleur, ni un sous-marin dans nos colonies, sauf cinq torpilleurs défectifs à Saigon, pauvres bateaux morts de vieillesse.

Nous aurions toutes les chances de subir un effondrement irréparable qui rayerait la France du nombre des grandes puissances.

— Signé PELLETAN.

C'est extrait de la Dépêche de Toulouse, du 30 mars 1902.

L'AFFAIRE DREYFUS

devant la Cour de Cassation

LE RAPPORT DE M. BOYER

A la Cour de Cassation. — La lecture du rapport. — Les principaux faits de l'affaire. — L'argumentation de M. Boyer

Paris, 3 mars.

La Chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Chamberaud, commence aujourd'hui l'examen de la nouvelle demande en révision du procès Dreyfus.

Cinquante personnes environ, dont un grand nombre de dames, dans le prétoire. On remarque le colonel Picquart ; dans le banc des avocats, M. Morand, avocat d'Alfred Dreyfus ; M. Demange, M. Monira, secrétaire de M. Labori. La presse judiciaire est au grand complet ; le public debout est assez restreint, vu le peu de places dans le fond de la salle. Le procureur général Baudouin occupe le siège du ministère public.

LE RAPPORT DE M. BOYER

Le rapporteur M. Boyer commence à midi vingt la lecture de son rapport. Il rappelle tout d'abord la lettre par laquelle le garde des sceaux fait connaître le 25 décembre 1903, au procureur général, l'existence de deux faits nouveaux.

LES FAITS NOUVEAUX

1^{er} Sous le numéro 374 du dossier secret, figure une lettre signée de l'initiale D. Or, du procès-verbal du 40 décembre 1903, signalé par M. Gribelin au capitaine Targe, il résulte que le document portait véritablement la lettre T. On lui aurait substitué la lettre D. La lettre faussement signée D. fut produite devant les juges de Rennes.

2^e D'après la lettre du garde des sceaux, un autre document portant le n° 26 du dossier secret constituait une grosse charge. Il s'agit d'une lettre signée Alexandrine qui aurait été adressée à l'agent B... et qui porte une mention au crayon rouge à la date d'avril 1894.

Cette mention était écrite de la main du colonel Henri, elle avait trait à l'organisation des chemins de fer, or, l'agent secret V. C. avait signalé au deuxième bureau qu'un ou plusieurs traités devaient exister à l'Etat-Major.

M. Gribelin, en présence du capitaine Targe, affirma, lors de l'enquête du ministère de la guerre, que cette pièce serait un faux, la date exacte de ce document serait du 28 mars 1895. Or, à cette époque, on se le rappelle, le capitaine Dreyfus était déjà à l'île du Diable, ces deux faits, s'ils étaient reconnus exacts, seraient de nature à innocenter l'ex-capitaine Dreyfus.

La lettre du garde des sceaux rappelle en outre que la nouvelle enquête a démontré qu'un diplomate étranger dont l'honorabilité fut invoquée au procès de Rennes et qui n'avait représenté comme ne recevant aucune rémunération était en réalité un agent salarié.

L'enquête démontra également que des transformations avaient été opérées sur les livres de caisse par le colonel Henry afin de supprimer les initiales V. C.

Le rapport Boyer énumère ensuite les pièces jointes à la lettre du garde des sceaux, il rappelle les origines de l'affaire Dreyfus et fait enfin l'historique de l'affaire.

Le rapporteur rappelle le premier procès de 1894 et le refus du colonel Henry de faire connaître le personnage éminent qui lui avait révélé l'existence du traité. Henry se borna à répondre : « J'ai dans ma tête un secret redoutable, mais je ne le ferai connaître à personne, pas même à mon képi ».

Il fait ensuite allusion aux rôles joués par le colonel Picquart, le général de Boisdeffre et les autres officiers généraux de l'Etat-Major. Mention est également donnée du faux Henry et de son suicide.

Vient encore toute une série de renseignements sur l'enquête ordonnée en 1898 par la Cour de cassation, sur la loi de dessaisissement et sur le renvoi de Dreyfus de sa chemise froissée et noyée par le froissement du drap vert des tables.

Il redescendit un à un les degrés de cette montagne. Le succès, qu'il avait gravi si promptement, fut dissipé avec une terrifiante rapidité. Le duc fut embarrassé. Il se décida à l'emprunt, ce signal de la culture prochaine. Ayant besoin des autres, il se sentit déchu et s'en affecta. Il jouissait autrefois délicieusement d'être le souverain de ce monde de vivants. La chance l'élevait au-dessus de tous ses compagnons. On le traitait en maître. Et il était orgueilleux de cette supériorité. Son piédestal croula en un instant. Du jour où il ne gagna plus, pour ces jours, il cessa d'exister. Quand il arrivait au cercle maintenant, on ne l'accueillait plus par un silence recueilli. Il recollait à droite et à gauche quelques poignées de mains banales, nul ne se détournait de lui. Il se perdait dans les groupes indifférents : on ne le craignait plus.

Finalement sa passion pour le jeu ne fut aussi violente que dans cette passe difficile. Il mit dans ses attaques une frénésie aveugle. Il ne raisonna plus ses coups. Il perdit et gagna en une nuit des sommes énormes. Il n'était plus le cavalier habile qui dirige sa monture.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « RAPPEL REPUBLICAIN »

4 Mars 1904. (13)

LES BATAILLES DE LA VIE

LE MAÎTRE DE FORGES

PAR

Georges OHNET

IV

C'était au jeu qu'il était vraiment dans toute sa puissance. Il semblait forcer la chance par sa volonté. Et il gagnait avec une persistance inouïe. Les mains les plus maladroites devenaient habiles, quand il les prenait. La banque, en devenant quand il était au jeu, se montrait inexorable, si c'était lui qui tenait les cartes. La fortune, pendant deux ans, le traita en véritable enfant gâté. On ne l'appelait que l'heureux Gaston. C'était vraiment à le soupçonner si sa loyauté certaine ne l'avait pas défendu contre les mauvaises pensées.

Les débris de son patrimoine, augmentés des ressources que lui fournissait le jeu, le mirent à même de vivre sur un grand pied. Il eut des chevaux nouveaux, un superbe logement, tout le confort luxueux, indispensable à un homme aussi lancé qu'il était.

Quand il arrivait au cercle de la Noblesse, la partie prenait un autre aspect. On sentait tout de suite que l'engagement était sérieux et que de grosses sommes allaient tomber sur le tapis. Il ne s'en tenait pas exclusivement au bacara et au lanquet. Il faisait volontiers une partie de piquet. Il le jouait habituellement à un louis le point, avec cent de quene. C'est à lui que le vieux Narishkine, plus de quarante fois millionnaire, fit cette jolie réponse. Comme Gaston lui gagnait trois mille louis, il se leva de la table en disant : « Finalement m'en aller ; si je continuais, je finirais par perdre de l'argent ! »

Après la représentation de l'Opéra ou du Théâtre-Français, ou bien en sortant de la maison où il avait passé la soirée, il montait en traîneau et se faisait conduire le long de la perspective. Chaudement enveloppé de ses fourrures, il allait à sentir le vent glacé de la nuit lui passer sur le visage. Il se rafraîchissait ainsi les nerfs pour la partie. Et vers deux heures du matin, il arrivait au jeu tout frais. Il trouvait ses adversaires déjà excités. Et son audace calculée avait alors raison des plus intrépides.

Assis devant la table, sous l'éclair brûlant des lustres, il se montrait impassible. Ni le gain, ni la perte, ne pouvaient troubler son flegme. De mémoire de joueur, on n'avait vu une plus belle tenue. Et quand, autour de lui, les superstitieux les plus prudents se manifestaient, il restait grave et comme désintéressé. Il ne comptait que sur lui, et les tétiches lui faisaient hausser les épaules.

Il allait beaucoup dans le monde et eut de nombreuses bonnes fortunes, quoiqu'il ne fut pas de complexion passionnée. Il était trop profondément égoïste pour aimer. La vérité est qu'il se montra bon prince et ne désespéra pas les belles qui lui firent des avances. Il détestait les larmes et n'aurait pas voulu faire du chagrin à qui que ce fût, dans la crainte des doléances et des reproches.

Une seule fois, il se crut sérieusement atteint, mais la suite montra bien qu'il s'était fait. Une des plus grandes dames de Paris, comtesse russe, la comtesse Woresoff, célèbre par ses cheveux blancs et ses émeraudes, s'éprit de lui. Très surveillé par son mari qui était fort jaloux d'elle, la belle comtesse ne pouvait voir Gaston, ni même lui écrire. Très pris, le duc en avait presque oublié les cartes, et suivait madame Woresoff dans le monde, valsant avec elle sous les regards enflammés du comte, mais n'arrivant pas à trouver un expédient, pour se rapprocher d'elle en secret.

Pour dérouter le mari, Gaston simula un départ pour Moscou. Il disparut pendant deux jours et reentra secrètement chez lui. Le comte, rassuré, se relâcha de sa surveillance, et la belle Russe put venir trois fois chez le duc. La comtesse laissait sa voiture devant le portail de Saint-Alexis, entrant dans l'église, puis, sortant par un des bas côtés, allait d'un pied léger à son rendez-vous. A la troisième fois, l'alarme fut donnée par le valet de pied qui, ayant soigneusement suivi la comtesse, courut prévenir le comte.

Celui-ci, furieux, arriva chez Bligny, mais dut parlementer avec le valet de chambre, un Parisien, roué comme Mascaille. Pendant ce temps, la charmante comtesse, affolée, cherchait avec Gaston une issue. C'est en cette circonstance que la vigueur nerveuse du jeune indolent se révéla superbement.

La salle de bains de son hôtel donnait sur la cour d'une maison voisine. Mais la fenêtre de cette salle était fermée par des barreaux de fer. En un instant, d'un effort effrayant de ses muscles tendus à se briser, Gaston torilla un barreau, et madame Woresoff put fuir. Quelques secondes plus tard, le comte, introduit auprès de Bligny paisible et souriant, était obligé de constater le mal fondé de ses soupçons et de se retirer en faisant des excuses.

Le comte dévora sa rage et sut montrer à sa femme un visage calme. Et, des informations habilement prises ayant fortifié sa conviction, il résolut de forcer le duc à sa batre. Il se rendit au cercle et prit la banque. Puis, les cartes épuisées et Gaston ayant voulu céder la partie, le duc demanda froidement des explications, le comte refusa d'en donner. Une provocation s'en suivit.

La conduite de Woresoff fut unanimement blâmée. Mais le résultat que le mari cherchait était atteint. Le lendemain une rencontre eut lieu. On se battit, par une jolie gelée, dans un petit bois de bouleau, au pistolet, à vingt pas, feu à volonté. Gaston, fort respectueux

de sa vie, ne fit pas de générosité au mari de sa maîtresse. Au signal, il tira et logea une balle dans le ventre de son adversaire. Le comte étendu sur la neige rouge, se releva alors sur un genou avec une énergie farouche et s'appuyant le coude, ajusta froidement Bligny. Mais la faiblesse que lui causait déjà la perte de son sang fit trembler sa main et il n'atteignit le duc qu'à l'épaule.

Le comte survécut à sa terrible blessure. Quant à Gaston, au bout de six semaines, il avait repris son train d'existence. Mais, fait singulier, la balle du comte Woresoff sembla avoir coupé la veine extraordinaire du jeune duc. Etait-ce le sang tiré qui avait dérangé l'équilibre hétéroclite de ses facultés ? Ou bien Gaston, favorisé jusque-là, avait-il lassé la fortune ? A partir de ce jour, il fut brouillé avec le succès. Il perdit sans relâche.

Sa superbe assurance le quitta, et il connut les incertitudes du joueur qui fait la mauvaise carte. Il ne jetait plus son argent sur la table avec un aplomb de vainqueur. Il ne dominait plus ses adversaires par son imperturbable sérénité. Il pâlesait maintenant. Ses mains inconscientes battaient nerveusement, sur le rebord de la table, des marches saccadées. Ses yeux s'enfonçaient tout noirs sous ses sourcils, et ses dents blanches mordaient ses lèvres. Il eut des abandons et des faiblesses. Sa belle tenue d'autrefois s'effaça et se cassa. Il quittait le jeu aux premières lueurs du jour, les cheveux dépeignés, la cravate dénouée sur son col ouvert, le bras droit

de sa chemise froissée et noyée par le froissement du drap vert des tables.

Il redescendit un à un les degrés de cette montagne. Le succès, qu'il avait gravi si promptement, fut dissipé avec une terrifiante rapidité. Le duc fut embarrassé. Il se décida à l'emprunt, ce signal de la culture prochaine. Ayant besoin des autres, il se sentit déchu et s'en affecta. Il jouissait autrefois délicieusement d'être le souverain de ce monde de vivants. La chance l'élevait au-dessus de tous ses compagnons. On le traitait en maître. Et il était orgueilleux de cette supériorité. Son piédestal croula en un instant. Du jour où il ne gagna plus, pour ces jours, il cessa d'exister. Quand il arrivait au cercle maintenant, on ne l'accueillait plus par un silence recueilli. Il recollait à droite et à gauche quelques poignées de mains banales, nul ne se détournait de lui. Il se perdait dans les groupes indifférents : on ne le craignait plus.

Finalement sa passion pour le jeu ne fut aussi violente que dans cette passe difficile. Il mit dans ses attaques une frénésie aveugle. Il ne raisonna plus ses coups. Il perdit et gagna en une nuit des sommes énormes. Il n'était plus le cavalier habile qui dirige sa monture.

devant le Conseil de guerre de Rennes qui aboutit à une seconde condamnation. Le conseiller rapporteur...

Il ajoute : En nous transmettant les copies le ministre écrivait : « L'armée doit...

Le rapport du ministre de la guerre signale les dépositions erronées ou suspectes...

Le conseiller rapporteur estime, avec le procureur général, que le témoignage de...

Il poursuit : « On a invoqué la lettre du docteur Dumas à M. Jaurès, rapportant...

Même opinion du rapporteur en ce qui touche d'autres lettres émanant du ministre...

« Tout cela, dit-il, ne constitue rien qui n'ait été connu des juges de Rennes après...

Après une courte suspension d'audience, le conseiller rapporteur examine les trois...

1° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

2° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

3° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

4° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

5° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

6° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

7° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

8° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

9° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

10° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

11° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

12° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

13° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

14° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

15° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

16° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

17° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

18° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

19° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

20° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

21° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

22° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

23° Falsification de la pièce du dossier secret portant le n° 374, substitution de...

Ces observations terminées, le conseiller rapporteur indique à la Cour, à simple titre de renseignements, les diverses offres qui ont été faites à la Cour, notamment par un médecin français résidant à Barcelone...

Rapport du Procureur Général

A 3 heures et demie, le ministère public prend la parole. Avant de donner ses conclusions orales devant la Cour, le procureur général Baudouin lui demande la permission de protester d'un mot et de repousser simplement du pied les calomnies dont il a été l'objet de la part de certains journaux...

Le procureur général déclare qu'il se prononcera, dans cette affaire comme dans toute autre, en toute indépendance et qu'il examinera sans prévention comme aussi sans passion.

Il avoue qu'il avait été touché tout d'abord par ce fait considérable que, par deux fois, des juges militaires avaient condamné Dreyfus. Quelle ne fut pas sa stupeur en examinant de près les charges produites contre Dreyfus.

« J'ai lu, dit-il, très consciencieusement le dossier, eh bien ! je dois le dire, il n'est composé que de pièces misérables, terrifiantes par le mystère dont on les a habilement enveloppées, et bien que le procureur général se propose de conclure comme le rapporteur vient de le faire tout à l'heure, à une enquête, il annonce qu'il va faire un rapide exposé de l'affaire afin de rechercher si depuis la condamnation de 1899 un fait nouveau s'est bien réellement produit. »

L'organe du ministère public rappelle alors les affaires d'espionnage qui s'étaient produites antérieurement à l'arrestation du capitaine Dreyfus. Il parle ensuite des faits qui précéderont la condamnation de 1904. Il insiste sur ce point qu'une simple similitude d'écriture lui a basé la condamnation du prévenu Dreyfus.

« Or, s'écria-t-il, personne sur ce point ne peut plus prétendre que le bordereau ait été écrit par Dreyfus. »

Le ministère public passe en revue toutes les phases de la première période de l'affaire. Il insiste sur l'importance qu'eut devant les premiers juges l'affirmation solennelle du colonel Henry, qui le véritable traître était Dreyfus.

Le procureur général Baudouin, dont le réquisitoire est un véritable plaidoyer aux yeux de tous, fait un rapide exposé de l'affaire, en passant, la femme du malheureux condamné, à l'admirable dévouement de laquelle le condamné de l'île du Diable dut de ne pas voir s'effaçant complètement son énergie, si souvent prête à faiblir.

M. Baudouin, après une suspension d'audience, fait un long historique des incidents multiples auxquels donna lieu la réception par le colonel Picquart, du petit bleu. Il est tout naturellement, à cette occasion, amené à parler du commandant Esterhazy, comme étant en relations avec les gens les plus tarés de Paris et absolument perdu de dettes. Il parle des démarches de toutes sortes que faisait Esterhazy pour entrer, soit au ministère de la guerre, soit au service des renseignements.

Il passe en revue le rôle joué dans l'affaire par tous ceux, officiers de l'Etat-Major, du bureau des renseignements, experts, ou autres, qui y furent mêlés, à commencer par le colonel Henry, qui fut l'instigateur de ce soit le rôle de l'envoyé en Tunisie du colonel Picquart, que l'on trouvait trop perspicace, et il constate que le colonel Henry, qui lui succédait en fonctions par la confection de ce qui a été appelé le faux Henry.

Sur ces mots, l'audience est levée à 5 h. 40. Elle sera reprise demain pour la continuation des réquisitoires du ministère public. Il n'y a aucun incident à signaler.

Le conseiller rapporteur poursuit : « Le contrôleur général Crétin a établi qu'il y a eu, dans ces machinations et falsifications, l'intention de nuire et condamné Dreyfus d'abord, ensuite aux témoins à décharge et principalement au colonel Picquart. »

« Les personnes responsables sont : Henry, chef du service des renseignements ; le comptable-archiviste Gribelin et le sous-chef d'état-major Gonsse. La loi de 1900 sur l'amnistie permet seule aux coupables d'échapper aux sanctions légales. »

« Telles sont, dit M. Boyer, les conclusions du rapport du contrôleur général Crétin au ministre de la guerre et qui tendent à des poursuites disciplinaires contre les auteurs responsables de ces actes. »

En ce qui touche les falsifications opérées sur les registres de la comptabilité des fonds secrets, le rapporteur ne partage pas l'avis du ministère public, même en admettant que l'enquête judiciaire aboutisse à la confirmation de ces falsifications, celles-ci, dit-il, ne sauraient constituer le fait nouveau exigé par la loi sur la révision.

Le rapporteur examine ensuite les lettres échangées entre les agents A et B ou la lettre D fut portée en surcharge sur la lettre P.

D'après l'agent B, cette pièce s'appliquerait à un nommé Dubois en relations avec l'agent A, ce qui n'empêcha pas le général Mercier de l'invoquer contre Dreyfus au procès de Rennes.

Le procès-verbal signé par le capitaine Targé et par Gribelin, agissant sur les ordres du ministre de la guerre, a établi la vérité sur la substitution de l'initiale D à l'initiale P de la pièce originale.

Puis s'appuyant sur le compte rendu sténographique du procès verbal de Rennes, le rapporteur établit qu'on s'est servi de la fausse pièce Alexandrine au procès de Rennes.

« Eh bien ! cette pièce qui, falsifiée par Henri, lequel arracha le coin supérieur portant la date redoutable, prouve qu'elle ne peut être attribuée à Dreyfus. Dreyfus arrêté le 15 octobre 1894 n'a pu livrer l'organisation du chemin de fer, puisque six mois après l'arrestation les agents A et B recevaient de leur informateur habituel, le général Mercier, pas craint de dire que cette pièce avait été communiquée aux juges le 1894. »

Le rapporteur estime que ces deux pièces ont dû avoir une grande influence sur la décision des juges de Rennes et il conclut en demandant à la chambre criminelle de cassation d'ordonner une enquête dans l'intérêt même de la justice.

M. Lerolle fait l'éloge des congrégations enseignantes dont les méthodes sont universellement adoptées.

DISCOURS DE M. JAURÈS

M. Jaurès examine les différents manières dont les gouvernements ont envisagé la question de l'enseignement depuis la Révolution.

M. Jaurès. — La Révolution s'imaginait avoir pénétré l'église elle-même des principes nouveaux ; elle attendait des prêtres et des évêques qu'ils devenaient les apôtres d'une église nouvelle attendue. C'est dans cette société que la Révolution laissait au individu le soin d'enseigner ; c'était la Révolution elle-même qui semblait enseigner. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Ainsi, selon le principe de la Révolution et le droit de l'individu à enseigner, il y a harmonie, mais entre l'Etat et les individus la Révolution n'admettait aucun intermédiaire.

Personne ne saurait nier que la laïcité de l'enseignement est dans les traditions de la Révolution. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Jaurès parle des rapports de l'Eglise et de la propriété.

M. Jaurès. — La propriété, essentiellement variable, ne peut être établie au nom de Dieu et elle restera légitime tant qu'elle répondra aux conditions de la société, mais elle fera place à la propriété collective. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

L'orateur parle ensuite sur le Syllabus dans lequel le Pape déclare que la liberté de pensée et de conscience sont conditionnelles.

Il y a donc, conclut-il, caché dessous une tolérance civile et politique. (Bruit.)

M. Jaurès. — Les libéraux reconnaissent provisoirement la liberté à condition qu'on en fasse un usage conforme aux volontés de l'Eglise, mais ce n'est là qu'un droit précaire, toujours révocable. (Applaudissements aux mêmes bancs.)

M. Jaurès argumente ensuite sur le christianisme qui lui montre comme asservissant l'esprit humain. Il conclut ainsi : « M. Jaurès. — Il faut faire de la liberté de penser une réalité et voilà pourquoi nous voterons cette loi de libération. (Applaudissements répétés à gauche et à l'extrême-gauche.) »

Une proposition Sarrien demandant à ce que la séance de demain soit consacrée à la suite de la discussion du projet, est adoptée par 327 voix contre 236. Séance demain à 2 heures. La séance est levée à 6 heures.

La Guerre Russo-Japonaise

Devant Port-Arthur. — Rien de nouveau. Le siège continue. — En Corée. — La situation en Chine. — Les souscriptions.

Autour de Port-Arthur et en Corée. — DÉPÊCHES OFFICIELLES RUSSES.

Saint-Petersbourg, 3 mars. D'après une dépêche officielle du vice-roi d'Extrême-Orient au tsar, datée de Port-Arthur, 2 mars, l'amiral Stark annonce que l'ennemi n'a pas paru en vue de Port-Arthur, ni le 28 et 29 février, ni le 1er mars. L'amiral n'a pas non plus découvert, au cours des reconnaissances faites, ni croiseurs, ni torpilleurs ennemis dans un rayon de 60 milles autour de Port-Arthur.

D'autre part, on a reçu le télégramme suivant du général Pihueg, daté du 2 courant : « Selon les rapports de nos patrouilles, celles-ci sont allées jusqu'à Pyang-Yang et sur la route d'écouter sans rencontrer d'ennemis. Pyang-Yang est occupé par un détachement de 6 000 hommes, dont 200 cavaliers. Nous n'avons pas de renseignements sur l'artillerie. »

« Selon certaines informations, les Japonais amènent des troupes par mer de Fusan à Si-an-pou, d'où ces troupes viennent à Pyang-Yang. Nos patrouilles étaient, le 28 février, à 12 verstes de Pyang-Yang, qui a été fortifié par les Japonais. Les troupes ennemies arrivent journellement. »

« A Port-Arthur, tout est calme. Dans la Mandchourie, tout est tranquille. On rapporte de Vladivostok, d'après des informations coréennes, qu'un détachement japonais de 2 500 hommes sans artillerie a débarqué à Kao-Djin, le 19 février, puis a marché sur Maser-Kan (dans le sud de la Mandchourie) et sur Port-Arthur. »

Durant ces derniers jours, il est tombé beaucoup de neige et le froid atteint dix degrés au-dessous de zéro.

Un autre télégramme officiel du général Pihueg, daté également du 2 mars, s'exprime ainsi : « D'après de nouveaux renseignements, nos patrouilles ayant passé la nuit à 12 verstes de Pyang-Yang, se sont approchées de la ville dans la matinée du 29 février, en serrant de près un groupe de sept officiers japonais. Le lieutenant Louchakow les a attaqués avec trois cosaques et les a forcés à battre en retraite au galop vers les portes de la ville. »

« La présence de nos patrouilles près de Pyang-Yang a causé une forte alarme. Bienôt, les tirailleurs ennemis ont occupé le mur et la tour et ont ouvert le feu en attendant l'attaque. »

« Selon le rapport des patrouilles qui se sont approchées de la ville à sept cents pas, Pyang-Yang est entouré, indépendamment des anciens murs, de nouveaux ouvrages qui ne sont pas encore occupés par l'ennemi. Il est présumable que les Japonais ne sont pas plus de mille dans cette ville. »

D'après une dépêche de source anglaise, on dit que le Japon a l'intention de retourner de quinze jours l'attaque de Port-Arthur ; il se propose de débarquer des troupes en arrière de Dalny et de couper la voie ferrée pour isoler Port-Arthur. Il attendra ensuite les effets de cet isolement.

Une information de source anglaise a prétendu que le général Dragomiroff, convoqué à Saint-Petersbourg pour prendre part à la direction de la conduite de la guerre, aurait non seulement critiqué sévèrement la politique du gouvernement en Extrême-Orient, mais aussi l'évacuation de Port-Arthur par l'armée de la flotte, afin d'éviter un désastre. On ajoutait que son conseil avait été repoussé.

Dans les cercles officiels, on déclare ne rien savoir de cet incident.

Séoul, 3 mars (source anglaise). Le gouvernement coréen a cédé aux Japonais la ligne téléphonique de Séoul à Ping-Yang. Les Russes ont saisi le préfet d'Andjou et forcent les Coréens à leur fournir du riz, de la farine et du combustible.

Séoul, 3 mars. Les Russes élèvent à la hâte des fortifications et font de grands terrassements à Antoung avec l'intention évidente de disputer le passage du Yalou aux Japonais.

Tokio, 3 mars. Le général Inouye a publié le 1er mars à Séoul, avec le consentement du gouvernement coréen, un avis correspondant à la proclamation de l'état de siège.

DANS LA MER ROUGE

Saint-Petersbourg, 3 mars. L'ordre a été envoyé à l'amiral Wirusov de rester dans la Mer Rouge pour surveiller le passage des navires de guerre et saisir les bâtiments transportant de la contrebande de guerre.

LES VAPEURS DE COMMERCE RUSSES

Saint-Petersbourg, 3 mars. Le vapeur de la flotte volontaire Kazan à Port-Arthur, mis à la disposition de la Croix-Rouge, a installé à son bord une ambulance pour les blessés. Le vapeur Zheharinovsk, pris par les Japonais, se trouve à Sasebo. Tout l'équipage est en bonne santé à bord.

La nouvelle publiée par les journaux anglais, suivant laquelle un vapeur serait employé au transfert des troupes japonaises en Corée, n'est pas confirmée.

Le vapeur Nini-Novgorod est arrivé à Odessa le 1er mars. Le vapeur Voronège, revenant d'Extrême-Orient, a fait escale à Colombo, sans prendre de chargement. Il est parti pour Suez.

LES CORRESPONDANTS DE JOURNAUX AU JAPON

Londres, 3 mars. Une dépêche de Tokio au Standard dit que cinquante-trois correspondants de journaux étrangers ont été autorisés à accompagner les forces japonaises. Il s'agit de 5 Français, 29 Anglais, 17 Américains et 2 Allemands.

La date de leur départ n'est pas encore fixée. La même dépêche rapporte, de source digne de foi, que deux kilomètres de la ligne du chemin de fer sibérien, près de Ninguta, auraient été détruits et que les communications télégraphiques auraient été coupées entre cette localité et Vladivostok.

DÉPÊCHES ANGLAISES

Londres, 3 mars. Suivant une dépêche de Saint-Petersbourg, le bruit court que l'amiral Alexéïev rentrerait en Russie quand le général Kouropatkin arrivera sur le théâtre des opérations.

Une autre dépêche de Saint-Petersbourg dit que le commandant des troupes de la région de l'Amour, prévoyant des engagements, télégraphié qu'il sera très probablement nécessaire de faire appel à la Croix-Rouge sur une très vaste échelle.

Une dépêche de Tien-Tsin au Standard dit que les Russes fortifient les places au sud de Moukden.

A Hai-Fong, des milliers de coolies sont forcés de travailler pour rien et seraient soumis à de durs traitements.

Une dépêche de Vienne au Morning Post dit que l'ambassadeur de Russie a eu des entrevues avec le comte Goluchowski, au sujet de la récente protestation russe contre le Japon. On s'attend à ce que l'Autriche réponde favorablement à cette protestation.

LES SOUSCRIPTIONS POUR LES BLESSÉS RUSSES

Paris, 3 mars. Le total des souscriptions recueillies par la Banque russo-chinoise en faveur des blessés russes atteignait hier le total de 324.210 fr. 60.

Parmi les souscriptions importantes, nous relevons : Mme Besson de Provigny 3.000 francs ; sommes recueillies par le Petit Havre, 2.000 francs ; sommes recueillies par le Nouvelliste de Bordeaux, 1.000 francs.

LA BARRICADE DE M. LE MAIRE

M. le maire d'Escoutoux (Puy-de-Dôme) n'aime pas les « ratichons » et, quand il s'agit de leur témoignage sur aversion, il n'y va pas par quatre chemins.

Depuis longtemps ce digne magistrat municipal souffrait de la concurrence que l'école des Frères de Saint-Gabriel faisait à sa classe, la première comptant de 70 à 80 élèves, la seconde réunissant à peine une douzaine de fils de fonctionnaires et de conseillers municipaux.

Que faire ? Expulser les religieux... C'est été le moyen le plus radical. Mais cela ne dépendait pas de son autorité locale. Fermer l'école ? Il eût fallu un motif. M. Calmy — ainsi se nomme ce bourgmestre averti — eut une idée de génie. Il fit élever une barricade en planches à quelques centimètres de l'entrée. De cette façon, impossible d'entrer, ni de sortir, ni même d'ouvrir les volets. Et les « ensotannés » n'avaient rien à dire, car le maire usait — prétendait-il — d'un droit strict en faisant clore le terrain communal.

Tout de même ils dirent quelque chose — on-lis le caractère assez mal fait ? Ils assignèrent la commune devant le tribunal de Thiers d'abord, devant la cour de Riom ensuite. Celle-ci, après de nombreux renvois vint de rendre son arrêt, qui condamne M. le maire à démolir sa barricade à peine de cinq francs de dommages-intérêts par jour de retard.

Cela va obliger la commune à déboursier quelques centaines de francs. Mais les barricades coûtent encore moins chères aux blocs d'aujourd'hui qu'aux républicains d'autrefois. Et M. Calmy préfère sans doute élever une barricade pour cinq francs par jour que d'y mourir pour vingt-cinq francs.

D'autant plus que ce n'est pas lui qui paye !

CATASTROPHE AUX ETATS-UNIS

Un échafaudage qui s'écroule. — Nombreux morts et blessés. Londres, 3 mars. Une dépêche de New-York signale une catastrophe survenue au cours de la construction d'un hôtel de 60 étages.

Une cinquantaine d'ouvriers avaient déjà atteint le neuvième étage, quand une charpente en acier a cédé, entraînant les travailleurs.

Il y eut cinq morts et une quinzaine de blessés. Une autre dépêche signale onze tués et vingt-cinq blessés.

ÉRUPTIONS VOLCANIQUES

A LA GRANDE COMORE. Mayotte, 3 mars. Une éruption volcanique s'est produite à la Grande Comore et dure sans interruption depuis le 25 février.

Les laves descendent par trois cratères très éloignés les uns des autres, à une hauteur moyenne d'environ mille mètres.

Petites Nouvelles

Paris, 3 mars. M. Mougeot souffrant. — M. Mougeot, souffrant depuis quelques jours, est obligé de garder la chambre. Il ne pourra pas visiter, demain vendredi, le concours général agricole, ni assister à son inauguration officielle. Il se trouvera également privé d'assister ces jours-ci à différents concours agricoles auxquels il était invité.

La neige dans le Midi. — La neige est tombée sur tout le département des Pyrénées-Orientales, dans l'après-midi d'hier et une partie de cette nuit. L'altitude est de nouveau interrompue dans les cantons de Montouis et de Saillagouse, où la couche de neige dépasse 50 centimètres. Le temps reste couvert.

Les affaires de Terra-Nova. — A la Chambre de Saint-Jean-de-Terre-Nova, le premier ministre a proposé hier, en seconde lecture, le bill relatif au modus vivendi. Les leaders de l'opposition ont appuyé la motion et il n'est pas probable que le conseil législatif combatte la mesure.

Incendie dans une mine. — Une dépêche de Gleiwitz (Silesie autrichienne) dit qu'un incendie s'est déclaré hier dans une mine à Schussel, appartenant au prince Henckell Donnersmarck. Il a probablement été causé par une explosion de poussières de charbon. Huit mineurs ont péri.

Echos et Nouvelles

CHEZ LES AUVERGNATS ! Dégustez ce document, tout ce qu'il y a de plus officiel :

Les sénateurs et députés de l'Allier soussignés, considérant qu'ils ont depuis longtemps le regret de constater que la plupart des fonctionnaires de toutes les administrations nommés dans l'Allier viennent directement du Puy-de-Dôme, ou sont originaires de ce département, au détriment des candidats appartenant à d'autres départements.

Considérant notamment que, bien que le département de l'Allier fasse partie, au même titre que celui du Puy-de-Dôme, du ressort de la Cour de Riom, les représentants de l'Allier n'ont jamais cessé d'être conduits, toutes les fois qu'ils ont voulu exercer une action au sujet de nominations à la Cour :

1° De protester, dès à présent, contre toute nomination de fonctionnaires de tous ordres, venant du Puy-de-Dôme ou originaires de ce département, appelés dans l'Allier, au détriment de candidats recommandés par les soussignés ;

2° Et afin de donner une sanction parfaite à la présente décision, de se refuser, eux et leurs amis politiques, à entrer en relations avec les fonctionnaires d'Auvergne qui seraient nommés dans l'Allier, malgré leur protestation.

Voilà les Auvergnats boycottés dans l'Allier. Et remarquez que les boycottés sont des socialistes ! à tendances internationalistes. Ces braves gens prêchent l'amour universel, et maudissent le département voisin de leur !

WAGONS-CHAPELLES

Le Transsibérien vient d'inaugurer des wagons-chapelles, l'idée appartenant à un Américain qui, sur les grandes voies ferrées des Etats-Unis, avaient fait circuler depuis longtemps, des voitures semblables à celles qui traversent la Sibérie.

Ces wagons-chapelles mesurent 24 mètres de longueur, et sont divisés en deux parties. L'une de 15 mètres de long forme la chapelle proprement dite et peut contenir jusqu'à cent personnes, l'autre est la sacristie ; une chaire est installée à une des extrémités de la voiture.

Ces wagons sont également destinés à tenir des réunions évangélistes et parfois, on les laisse dans les contrées où il n'existe aucun temple.

Pourvu que nos farouches laïciseurs n'aillent pas arguer de l'alliance franco-russe pour en demander la fermeture !

LE SERMENT JAPONAIS

Récemment des matelots japonais furent appelés à comparaître comme témoins devant une cour allemande, à l'occasion de la mort d'un de leur camarade.

Il fallait bien leur faire prêter serment. Embarras du tribunal. Sur quelle formule traditionnelle les Japonais attendent-ils la vérité de leurs paroles ? Un interprète, qui parut fort documenté, affirma que les Japonais, pour prêter serment, ont l'habitude de souffler une bougie. On apporte des bougies. Les matelots regardent le président d'un air ahuri, puis partent d'un bon rire, et, avec des gestes qui disent toute leur reconnaissance, tirent de leur poche un cigare qu'ils allument à la flamme de la bougie.

L'auditoire est secoué d'une joie homérique que, vexé, le président renonce au serment. Et ce n'est qu'après l'audience, que l'on apprît l'authentique usage japonais ; le témoin interrogé, pour savoir s'il veut dire la vérité, répond : « Oui ! par les lois de l'Empire ! »

Mais que penser de l'interprète qui comprend si bizarrement la langue nipponne.

MESDAMES CHRYSANTHEME.

Dans leurs maisons légères, tendues de broderies soyeuses, les petites Japonaises pleurent et s'inquiètent. L'art de grouper les fleurs qu'on leur enseigne comme un talent précieux, la musique, la danse, les laissent indifférentes. Elles ne songent guère à l'annuelle cérémonie de Tayu-no-Michikiri, le fameux concours de beauté, où triomphent les Oirans, ces belles courtisanes distinguées, vénérées, étudiées, qui parlent le langage usité à la cour des Mikados du VIII^e siècle. Hélas ! les époux, les amants sont loin et les petites Japonaises, par écrit seulement, adressent aux combattants leurs brûlantes déclarations.

Car, dans le pays nippon c'est la femme qui inspire, qui pleure, rédige les tendres missives, les madrigaux, les poèmes, elle qui dément reconnaître l'homme quand l'élu de son cœur lui accorde ses faveurs.

On raconte que, jadis, un beau guerrier Signenari fut tant aimé que les poursuites des dames de la Cour lui devinrent une obsession. Suivant la coutume, on glissait dans ses manchettes, lettres et poèmes d'amour. Exaspéré, il décida de les pointer fardées. De cette façon, les aveux épistolaires tombaient sur le sol et se perdaient.

Un Japonais lettré, séjournant à Paris, nous disait, l'autre jour, que Loti n'avait pas su lire dans l'âme des femmes du Nippon :

« Il en a jugé comme un Asiatique ignorant de vos mœurs jugerait les Françaises, s'il les croyait modelées sur les filles de Marseille, rencontrées dans des bouges, le soir du débarquement. »

LA VIE LYONNAISE

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

Historique et Archéologique de Lyon. C'est tout d'abord, dans une séance de la Société Lyonnaise, que nous avons eu l'honneur de voir M. Antoine Salles, président de la Société, lire une notice sur la vie de M. Antoine Salles, dont le nom est inscrit sur la plaque de la Société. M. Salles, qui a été pendant de longues années le directeur de la Société, a été élu président à la place de M. Léon Gallois, qui a été élu vice-président.

Après M. Antoine Salles nous a parlé du chansonnier Pierre Dupont. Si Blanc de Saint-Bonnet, dit-il, fut le philosophe-poète, on peut dire de notre chansonnier qu'il fut le poète-philosophe. Il a été le Robert Burns de notre région lyonnaise.

M. Salles parait l'œuvre de Pierre Dupont en trois parties : Chansons rustiques, chants de l'atelier, et chansons patriotiques. Mais que l'on chante Ma Vigne, Le Versaire, le Chant des ouvriers, on retrouve un fond de spiritualisme et le mysticisme qui caractérisent toute l'œuvre de notre bon poète.

De nombreux emprunts faits par M. Salles aux chansons de Pierre Dupont ont justifié ses rapprochements et ses déductions. Et la séance a pris fin par l'audition de quelques-unes des chansons de Dupont, Les Beux, La Branche de houx, Les Fraises, etc.

Après M. Antoine Salles nous avons remarqué dans l'assemblée M. Antoine Salles, faisant fonctions de président en remplacement de M. Léon Gallois, retenu par la maladie et dont il a apporté les excuses, M. le général Richard, Poudébat, docteur Arlaud, comte et comtesse de Vienne, M. de Saint-Genis, Mlle Arlaud, comtesse et Mlle de Gina, M. et Mme Boucher de Fereins, le capitaine Ponsinot, M. Bessac, M. Berger, notaire, M. Vial, Jean-Baptiste, l'abbé Martin, chapelain de l'église, plusieurs ecclésiastiques, et des représentants de la presse.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Table with 2 columns: Consolides, Rio-Tinto, De Beers, Goldfields, East Rand, Charterd, Plus faible.

A L'OFFICIEL

Paris, 3 mars. — L'Officiel publiera demain une liste des sous-officiers d'artillerie coloniale admis à suivre les cours de l'École militaire d'artillerie du génie de Versailles.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Paris, 3 mars. — Les épreuves écrites du concours pour l'admission à l'École Polytechnique dont la date a été réservée dans l'instruction parue le 8 septembre 1903, auront lieu les 21, 22, 23 et 24 juin. Les candidats déjà admissibles commenceront à subir les examens du 2^e degré à partir du 21 juin.

INDISPOSITION D'ÉDOUARD VII

Londres, 3 mars. — Le bruit a couru cet après-midi d'une indisposition du roi. Il s'agit d'un simple rhume qui, en raison de la température, a obligé Édouard VII à garder la chambre.

L'INSURRECTION MACÉDONNENNE

Constantinople, 3 mars. — On signale plusieurs rencontres entre les bandes macédonnaises et les réguliers turcs. Les comités organisent un soulèvement pour le printemps. Les négociations continuent entre la Porte et le gouvernement bulgare.

LA CATASTROPHE DE NEW-YORK

New-York, 3 mars. — On a déjà retiré six cadavres des ruines de l'hôtel en construction de la 6^e avenue. Les recherches continuent. Cet accident a causé une vive émotion.

La Guerre Russo-Japonaise

Saint-Petersbourg, 3 mars. — Le général Bogdanovitch ayant adressé un patriotique hommage au général Stoessel, commandant à Port-Arthur, pour son récent et héroïque ordre du jour, en a reçu un télégramme le remerciant de ce précieux hommage de cœur. « Cet hommage, dit la dépêche du général Stoessel, nous soutiendra dans notre ferme résolution de combattre jusqu'à la mort pour notre foi, pour le Tsar et pour la patrie. »

Tokio, 3 mars. — Le vicomte Anki partira en Corée pour une importante mission relative à la réforme intérieure du pays.

LA FRANCE ET LE JAPON

New-York, 3 mars. — Le baron Suymatou, ex-ministre du cabinet japonais, genre du marquis Ito, déclare qu'il vient surtout à New-York défendre les intérêts japonais contre l'attitude de la France. Les Japonais ont l'intention de demeurer amis avec toutes les puissances, mais si la France persiste à considérer le Japon comme ennemi, le Japon n'hésitera pas à entrer en conflit avec la France, laquelle n'a pas le moyen d'en venir au Japon. M. Suymatou considère ridicule que l'ordre de la Corée dans le conflit puisse obligatoirement entraîner l'action de la France.

DANS LE CANAL DE SUEZ

Port-Saïd, 3 mars. — Les trois torpilleurs russes ont été réparés. Ils ont reçu l'ordre de repartir.

Un autre torpilleur a fait collision dans le canal avec un bateau de douanes égyptiennes qui a coulé. Il n'y a pas de victimes, le torpilleur ayant recueilli l'équipage du bateau, mais le canal a été bloqué pendant plus de 24 h.

Le cuirassé russe Ostiabliak et le transport Saratoff sont passés plus tard sur la scène de l'accident à El-Kenlra.

Le Caire, 3 mars. — Une décision du Conseil des ministres, datée du 12 février, spécifie qu'aucun navire belligérant ne sera autorisé à esorter les prises dans le canal, ni dans le port, ni dans les eaux égyptiennes.

Il est par conséquent impossible aux navires russes de conduire leurs prises en Russie, si ce n'est par la voie du Cap.

On suppose que cette cause a contribué à faire relâcher les navires marchands pris par les Russes.

Port-Saïd et à Suez, les navires sont à plusieurs reprises restés au-delà des limites de temps fixées. Le gouvernement a protesté.

Saint-Petersbourg, 3 mars. — Suivant certaines informations, les Japonais continuent à transporter leurs troupes à Fusan, à Che-Nan-Po, et de là à Ping-Yang, où les premiers éclaireurs japonais sont déjà établis.

LES JOURNAUX DU MATIN

Paris, 3 heures du matin. — Le Gaulois. — M. Desmoulin : Les élections municipales auront lieu dans moins de trois mois. Nous devons faire un grand effort pour affranchir le plus grand nombre possible de communes actuellement soumises à la domination des municipalités combistes.

Si le président du conseil est mis en minorité dans le pays, il faudra bien qu'il s'en aille quelle que soit sa répugnance à le faire son portefeuille. Il s'en ira, chassé par le suffrage universel et cette exécution nationale sera plus profitable à la bonne cause qu'une victoire remportée par les progressistes au Parlement, grâce à la défection des radicaux.

La République Française. — M. Georges La Chapelle : La guerre entre la Russie et le Japon a ouvert les yeux à ceux-là même qui ne voulaient pas voir. Les bénéficiaires de la

curé électoral qui a été l'unique souci du ministère actuel ont fini par s'apercevoir que la question de la marine avait une importance plus haute que celle des associations religieuses et que, sous peine de subir un effondrement irréparable qui rayait la France du nombre des grandes puissances, comme l'écrivait Pelletan, il fallait moins se préoccuper de poursuivre la prétendue défense républicaine par des mesures de persécution jacobine que d'assurer la défense de nos côtes et de nos colonies.

Nous ne tarderons pas à savoir si la Chambre des Députés entend sacrifier les intérêts les plus vitaux du pays et son existence même aux intérêts ministériels.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE RUIT

Courrier des Spectacles

Nouveau-Théâtre. — Tous les soirs, à 8 h. 42, représentation du Pompiier de service, vaudeville-opérette, musique de Varney avec le concours de Mlle Renée Marcella, du théâtre des Nouveautés de Paris, dans le rôle de Fanny Bodart.

Casino-Kursaal. — Tous les soirs la revue C'est Chic commence à 8 h. 42 en raison de l'importance du nouveau tableau hippo-sportif Aux Courses de Villeurbanne, où le professeur d'équitation Albens se fait applaudir et bisser.

Concert de l'Horloge. — Ce soir auront lieu deux nouveaux débuts et non des moindres : Médy, l'inimitable comique parodiste, et Amis, le barde montagnard. Avec l'hermion, le célèbre dessinateur ; Rose Pompon, l'excentrique ; Marnegay, le fin diseur ; Fornax, l'écritain, etc., le programme est véritablement intéressant.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with 2 columns: Nombre, SORTIES, and various sub-categories like Organs, Tram, Grég., Divers, Lain.

MERCURIALE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE

Moutons amenés 2035, renvoi 50. — On a payé de 180 à 220 francs les 100 kilogrammes.

HALLE AUX GRAINS

Paris, 3 mars. Blés. — Tendances calmes. On cote : Sarthe, Mayenne, Champagne, Bourgogne, 21.50 à 24.75. Anjou, Poitou, Touraine, Beauce, Oise, Nord, Eure, 21.75 à 22. Bourbonnais, 22 à 22.50 les 100 kilos, départ.

PUNERAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Charrier Marie, veuve Grégoire, couturière, 38 ans, rue Pierre-Dupont, 2. — 40 h. — Neyra Marie, veuve Bello, rentière, 76 ans, rue République, 9. 1. 8 h. — Périsoud François, 1 mois, rue Neyrol, 49. 1. 3 heures.

Deuxième arrondissement. — Flachon Elisabeth, 63 ans, rue Duguesclin, 205. 1. 8 h. — Julien Henri, pâtisseries, 50, rue Garibaldi, 27. 1. 8 h. — Concord Jeanne, veuve Bétrich, blanch., 48 ans, rue Mazenod, 7. 1. 8 h. — Grenier Constance, épouse Duchère, 78 ans, rue Jeanne-d'Arc, 45. 1. 9 h. — Platier dit Curlet Louis, 51 ans, place de l'Abbaye, 8. 1. 2 h. — Jauru Louis, 1 mois, ch. des Cures, 45. 1. 4 h. — Volay Jean-Vincent, boucher, 76 ans, rue Parmentier, 7. 1. 4 h. — Massaux Joseph, retraité, 59 ans, rue Clos-Saiphon, 48. 1. 2 h. — Serve Clément, bouffier, 78 ans, grande rue Guillaudière, 479. 1. 4 h. — Dégrat Cyrille, 39 ans, rue Parmentier, 7. 1. 4 h.

Quatrième arrondissement. — Renaud Philibert, veuve Berthod, journalière, 87 ans, hôpital Croix-Rouge, 1. 4 h. — Fouard M., épouse Bouvet, 81 ans, hôpital Croix-Rouge, 1. 2 h. — Doublier Michel, papeter, 34 ans, hôpital Croix-Rouge, 1. 3 h. — Dupont Isabelle, épouse Doz, concierge, 72 ans, hôpital Croix-Rouge, 1. 4 h.

Cinquième arrondissement. — Champ A., épouse Bonnet, cultivateur, 62 ans, mont. des Chazeaux, 4. 1. 7 h. — Reynet Lucie, 46 jours, r. Bourgogne, 8. 1. 9 h.

Sixième arrondissement. — Cholléon Gabriel, 4 jours, r. Germain, 31. 1. 7 h. — Bailou René, 4 mois, r. Théodor, 32. 1. 8 h. — Pochet L., épouse Maizères, 46 ans, r. Massena, 89. 1. 2 h. — Seignier M., veuve Pocher, 81 ans, c. Vitton, 54. 1. 4 h. — Grotier-Combe P., employé, 32 ans, r. de Seze, 23. 1. 2 h.

Le meurtre de M. Boisson. — M. Durand, juge d'instruction, a interrogé hier Meyneris, meurtrier de M. Boisson. L'accusé a maintenu ses premières déclarations, et d'après les dépositions des témoins, on est à peu près certain qu'il ne connaissait nullement M. Boisson. Meyneris a déclaré que le bec de canne rapporté par un laïtier à M. Durand, n'était pas celui dont il s'était servi pour frapper M. Boisson.

Une affaire de chantage. — Il y a quelques jours, le directeur d'un restaurant à la mode recevait une lettre dans laquelle on l'invitait à expédier, sans retard, une somme de 50 francs à une demoiselle D... Julie; dans le cas contraire on le menaçait d'une dénonciation qui nuirait à son honneur.

Le restaurateur alla trouver M. Briottet et lui apprit la tentative de chantage dont il était victime.

Le chef de la Sûreté ouvrit une enquête et, hier matin, deux agents de la Sûreté arrêtaient, à la poste de Bellecour, une femme venant retirer une lettre au nom de Mlle D.

Cette femme fut arrêtée immédiatement puis conduite à la Sûreté, où elle avoua avoir essayé de se procurer de l'argent en menaçant M. X...

En flagrant délit. — Hier soir, à dix heures et demie, le concierge de l'immeuble 21, rue Dubois, a surpris le nommé Julien Mercurier, âgé de 23 ans, apprenti, demeurant rue Sylvestre, au moment où, muni d'un nouveau jeu de fausses clefs, il tentait d'ouvrir le port-croquis d'un local de la maison.

Le cambrioleur a été écroué par M. le commissaire de police de permanence.

Les cambrioleurs. — Hier, après-midi, deux malfaiteurs se sont introduits dans le domicile de M. Fabbé Grand, au numéro du couvent de la Trappe, chemin des Deux-Amants, 21. Ils ont fait main basse sur une somme de 60 francs et une montre en argent.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé, dans la journée d'hier, aux arrestations suivantes : J. Jules, 20 ans, recherché pour vol commis sur un camion ; R. Jacques, 20 ans, sujet italien, malfaiteur dangereux, expulsé de France ; L. Fanny, M. Irma, F. René, filles soumises, qui, par rivalité, s'étaient battues assez sérieusement dans un café du centre.

Les agents de la Sûreté ont arrêté également 14 prostituées qui ont été conduites au Dispensaire.

Aggression nocturne. — Deux agents de la Sûreté ont arrêté la nuit dernière, le nommé Curtat Lucien, âgé de 27 ans, surpris dévalisant et assommant sur l'avenue de Saxe, un passant inoffensif. Cet individu a été écroué.

Vol sur un camion. — Pendant que M. Pécier, camionneur, au service de M. Aurand, marchand de vins, avait laissé sa voiture en station, cours Charlemagne, pour faire un livraison, d'audacieux voleurs lui ont dérobé un fût de vin, d'une contenance de cinquante litres.

Une enquête est ouverte, pour retrouver ces amateurs de vin à bon marché.

Disparition. — On nous signale la disparition de M. Dard, âgé de 74 ans, demeurant rue Vendôme, qui a quitté son domicile hier, pour encaisser une certaine somme à la Trésorerie générale et depuis n'a pas reparu à son domicile. Les recherches faites pour le retrouver n'ont pas abouti. On sait seulement qu'il s'est présenté à la caisse de l'établissement public et qu'il a été payé. On ignore s'il a été victime d'un vol, d'une agression ou s'il s'est suicidé après avoir dissipé cet argent. Voici son signalement :

Taille moyenne, forte corpulence, cheveux grisonnants, barbe grisonnante, yeux châtains, nez aquilin, visage rond, teint coloré; vêtu d'un veston, pantalon (sans désignation de couleur), pardessus en drap bleu marine, gilet en drap noir avec manches en lustrine; coiffé d'une casquette en soie noire, chaussé de brodequins.

Trouvaille. — Des pièces d'étoffes trouvées hier matin, rue Pierre-Corneille, ont été déposées au commissariat de police du quartier Saint-Potain.

Le feu. — Un feu de cheminée s'est déclaré hier, chez M. Emery, rentier, place Ampère. Il a été éteint, à l'aide de seaux d'eau, par deux pompiers du poste de l'Hôtel de Ville. Les dégâts sont évalués à 400 francs.

GENTIANE FRANÇAISE VILLACABRAS

OULLINS. — Accident. — Un cheval attelé à un camion, sans conducteur, parcourait au galop, hier matin, la rue de la Gare.

Un ouvrier de la Compagnie P.-L.-M., nommé Appal Jules, qui passait à ce moment à l'arrêt de la gare et du chemin de Pierre-Bénite, se jeta à la tête de l'animal pour l'arrêter, mais, bousculé par le cheval, il tomba et se fit dans sa chute diverses contusions à la tête et aux jambes.

Après avoir reçu un pansement à la pharmacie de Besses, il put regagner son domicile.

LA MULATIERE. — Prévoyants de l'Avenir. (657^e section). — Recette mensuelle et adhésions, dimanche, de dix heures à midi, au siège, café Eyrioux, grande rue.

TASSIN-LA DEMI-LUNE. — Conseil municipal. — Samedi soir à 8 heures et demie, séance publique au conseil municipal.

L'Enquête sur l'Industrie Textile A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 3 mars. — Ainsi que nous l'avions annoncé, la commission parlementaire d'enquête sur l'industrie textile a visité aujourd'hui notre ville.

Cette commission est présidée par M. Drou ; MM. Mirman et Morel sont rapporteurs ; le premier, chargé de la condition des ouvriers ; le second, de la situation industrielle et des questions douanières. Les députés commissaires sont arrivés hier soir à Saint-Etienne, à 8 h. 9, venant de Vienne. Le Conseil municipal, réuni d'urgence, a nommé, hier soir, une délégation qui s'est jointe, ce matin, aux députés enquêteurs et qui est composée de MM. Ledin, Julien, Vitlone, Thomas, Talobre et Pœuvigne.

Parmi les députés présents citons, outre le président et les rapporteurs, MM. Charpenier, docteur Lachaux, Audiffred, Marc Réville, Defontaine, Krauss, Congy, Lozé, Bonnevay, Boucher.

Ce matin, à 9 h. 1/2, les députés quit-

taient l'hôtel de Franco, accompagnés de la délégation municipale, et se rendaient tout d'abord à l'usine Forest qui fut visitée très rapidement. M. Forest, donna les explications demandées sur l'état actuel de la rubanerie et établit par les feuilles de journaux que le salaire journalier était actuellement en moyenne de 2 fr. 50.

On se rendit ensuite chez M. Levot, rue Jacquard, 41, afin de visiter un atelier de famille. M. Levot a un métier « tambour » qui gagne 2 fr. 50 par jour ; l'autre métier, un Jacquard, est tenu par son fils, qui, s'il était ouvrier compagnon, gagnerait 1 fr. 50 par jour. M. Levot explique qu'un ouvrier compagnon lui fournit la soupe, l'éclairage ; l'ouvrier est tenu de lui verser 20 centimes par jour de frais de moteur électrique.

Mais les frais du patron sont nombreux. Il y a la mise en train qui est de huit jours, les menus frais, la location, 30 centimes pour le moteur, les réparations, etc. ; tous frais déduits, la journée du métier Jacquard est joliment réduite.

Après avoir quitté l'atelier familial, la commission visita la section du tissage de l'École professionnelle ; puis on se rendit à l'usine Girou, rue Chantierillot.

La visite de cette immense usine est longue, on parcourt en détails différents ateliers : des frasses, du canotage, du dévidage, etc. ; les députés questionnent les ouvriers, les ouvrières. Ils remarquent que dans chaque atelier est élevé un petit autel sur lequel est placée une statue de la Vierge.

M. Girou et ses fils réunissent ensuite les députés dans leurs bux et fournissent certains renseignements. L'usine fabrique du velours étoffe et du ruban velours. La moyenne des journées peut ainsi s'établir, d'après les renseignements patronaux : En 1903, 6 francs par jour ; en 1904, 6 fr. 30 ; en 1905, 6 fr. 25 ; en 1903, 4 fr. 80, pour une journée de dix heures en moyenne. Mais actuellement, en temps de mort, les ouvriers ne font que sept ou huit heures par jour.

M. Girou explique que les usiniers observent un tarif minimum, ce qui fait que tel article qui actuellement en ville, dans l'atelier familial, serait fabriqué pour 0 fr. 20 est encore payé à l'usine 0 fr. 50.

En temps de presse, les salaires augmentent ; mais dans des proportions moindres que dans l'atelier familial. L'usine « uniformise » en quelque sorte les salaires ; il est vrai que sans l'atelier familial, l'usine n'augmenterait peut-être point ses salaires.

MM. Girou disent encore qu'il y a 30 à 35 0/0 de diminution de travail depuis un an.

Le soir, à deux heures et demie, la commission a entendu à l'Hôtel de Ville la Fédération régionale des syndicats du textile ; chefs d'ateliers tisseurs ; chefs d'ateliers du Quartier-Gaillard ; syndicat indépendant des tisseurs stéphanois ; tisseurs de Beaubrun ; Chambre syndicale des tissus et matières textiles ; Chambre de commerce.

Courrier des Sports

COURSES A AUTEUIL

Prix de Mars. — 1. Crown Equerry, g. 32.50, pl. 25.50. — 2. Marinette, pl. 45. — 3. Lara.

Prix des Tuileries. — 1. Louise Ménard, g. 47.50, pl. 20. — 2. Oracle II.

Prix Hungerford. — 1. Alcazar, g. 40 ; pl. 15. — 2. Sautoir, pl. 12.50. — 3. Bébé.

Prix du Pont. — 1. Nascarat, g. 60.50 ; pl. 29. — 2. Athlénayen, pl. 19.50. — 3. Pierrot III.

Prix des Fortifications. — 1. Litorne, g. 12.50, pl. 5.50. — 2. Naughtly, — 3. Chrystis.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LYON

Dimanche 6 mars, le tir sera ouvert de 9 heures du matin à la nuit, avec interruption de 14 heures 1/2 à une heure.

Concours public. — Concours habituel du premier dimanche de mois, au centre ; une coupe d'argent et cristal aux armes de la société, et 14 autres prix en médailles argent et bronze, seront distribués aux lauréats.

École de tir. — Deuxième séance du troisième exercice au fusil ébel, 200 mètres.

Continuation du concours spécial, réparti à 25 mètres (système fouvet), offert aux élèves de l'école de tir. Ce concours comprend 20 beaux prix consistant en trois cuillères à café argent aux armes de la société et 19 médailles et plaquettes.

Jean Roth.

TRIBUNE POLITIQUE

Comité des Républicains Libéraux de VI arrondissement. — Conférence de M. Raffin sur la Liberté d'enseignement. L'annonce d'une conférence faite par M. Raffin, avocat, conseiller général du Rhône, avait fait sauter comme malgré le mauvais temps.

En un langage dont la logique et la vigueur ont soulevé à maintes reprises les applaudissements de la salle, M. Raffin a présenté la question sous toutes ses faces, et pris un à un les arguments de ceux qui veulent faire de l'enseignement un monopole d'Etat.

Il les montre d'abord, ces partisans du monopole, en flagrante contradiction avec ceux dont ils se prétendent les continuateurs, et cite, pour la liberté d'enseignement, les opinions très nettes d'hommes qui ne passent pas pour réactionnaires tels que Condorcet, Danton, Eugène Cavaignac et Camille Pelletan lui-même (avant qu'il ne fut ministre).

Des applaudissements prolongés accueillent la péroraison de l'éloquent conférencier ; et, quand le président de la réunion propose aux libéraux présents d'envoyer un saint trépannet aux libéraux de la région, M. Raffin a présenté la question de l'enseignement, et l'adoption de la loi de Villfranche qui ont été M. Raffin au conseil général, la motion est adoptée par une triple salve de bravos.

Nota. — Le comité des libéraux du sixième arrondissement, rappelle à tous les électeurs du sixième, qu'ils peuvent demander leur inscription comme membres du comité, tous les jours au siège, 61, rue Garibaldi.

P.N.A. — La réunion éducative organisée par le P.N.A. a eu hier un grand succès ; plus de 70 adhérents se pressaient dans la salle de réunion.

Les camarades Girardon, Dumont et Perrin sont élus conseillers pour 1903. Les camarades Reybon, Girardon et Maurand sont désignés pour s'aboucher avec les délégués du G.R.N. en vue de l'organisation d'une grande réunion.

sont propagés sur le Sud-Est, et les basses pressions ne couvrent plus aujourd'hui que le Sud-Ouest de la France, l'Espagne et le Nord de l'Algérie (Alger 748^m).

Sur nos régions le baromètre est sensiblement stationnaire vers 759^m, et le temps semble devoir être pluvieux ou neigeux. Aujourd'hui, à Lyon (Pare). Hauteur barométrique à 4 heures du soir : 759^m.

Eau tombée depuis 24 heures : 0^m. Températures extrêmes de la journée, à l'ombre : minimum : — 2^m, maximum : + 6^m. À l'air libre : minimum : — 4^m, maximum : + 8^m.

D'autre part, l'astronome Campy nous fait part de ses prédictions pour le mois de mars.

Révrier a été presque généralement humide et pluvieux avec vents forts ou tempêtes, sans amélioration de quelques jours dans la dernière huitaine.

Le mois de mars présentera une température sensiblement meilleure, un peu froide à la première quinzaine devant néanmoins s'améliorer par la suite, quoique brumeux ou neigeux, annonçant encore quelques pluies ou neige de neige.

Mais ensuite, du 15 au 18, grand vent suivi d'intempéries alors assez fréquentes jusqu'au 25, comme pendant un jour ou deux vers la fin du mois aussi pluvieuses.

Sous toutes réserves, assurément...

PETITE POSTE MILITAIRE

Sous ce titre, il est répondu le vendredi de chaque semaine aux questions militaires posées par les lecteurs du Rappel Républicain à son rédacteur militaire.

À passer les demandes, le mercredi soir au plus tard, à M. C. Lalot, Rappel Républicain, 3 rue Stella, à Lyon.

Il n'est pas répondu par lettres personnelles.

R. P., 170-20, Beaujeu. — Vous n'êtes assés à aucune obligation militaire. Vous n'avez à faire ni 28 jours, ni 13 jours. Vous avez simplement à répondre à cinq revues, d'appel aux armées dont le millésime est indiqué sur le fascicule modèle B, annexé à votre livret.

A. L. G. 38. — 1^o On ne peut s'engager pour 1 an dans la section d'infirmiers ; 2^o La 4^e section ; 3^o Elles sont commandées par un officier d'administration de 4^e classe ou un officier de santé grade équivalent à celui de capitaine ; 4^o La taille requise est, minimum, 1 m. 60 ; maximum, 1 m. 75 ; le corps reçoit des engagements volontaires de 3 ans.

A. G., Lamure (Savoie). Vous pouvez rengager dans une unité active, vous savez d'origine, mais comme soldat seulement.

Vine le Rappel Républicain ! — Pour vous engager dans un régiment tenant garnison dans la subdivision de votre résidence, il vous faut justifier de l'acceptation du chef de poste, approuvée par le général commandant le corps d'armée.

C. S. 1884. — La loi de 2 ans autorisera les engagements volontaires dans le train des équipages, mais pour le moment c'est impossible.

C. Lalot.

CHRONIQUE

Nécrologie. — Nous apprenons la mort à Hyeres, de M. Maurice Rivoire, à l'âge de 75 ans. M. Maurice Rivoire avait été pendant de longues années, trésorier de la Société d'horticulture pratique du Rhône et, ces derniers temps, vice-président de la même société.

Pendant un assez long laps de temps, il avait rempli les fonctions de président de la commission cantonale de Neuville-sur-Saône du Comice agricole de Lyon.

M. M. Rivoire était officier du Mérite agricole.

La culture dans le Rhône. — Voici quelques renseignements sur la situation, au 1^{er} janvier 1904, des cultures du blé, du méteil, du seigle, de l'avoine et de l'orge dans le département du Rhône.

Blé : surfaces enssemencées, 38.412 hectares ; état des cultures, bon ; méteil : surfaces enssemencées, 835 hectares ; état des cultures, bon ; seigle : surfaces enssemencées, 1.741 hectares ; état des cultures, bon ; avoine : surfaces enssemencées, 2560 hectares ; état des cultures, bon ; orge : surfaces enssemencées, 35 hectares ; état des cultures, bon.

Cours d'arboriculture. — Dimanche prochain, 6 courant, à 2 h. précises, dans les pépinières de M. Devrière, 50, boulevard de la Côte, à Villeurbanne, continuation du cours d'arboriculture, organisée par les soins du comice agricole de Villeurbanne.

Le cours se fera sur l'étude de Greffage en fente et sur la taille du pêcher. En raison de l'importance des démonstrations théoriques et pratiques qui y seront faites, nous engageons tous les intéressés à être exacts au rendez-vous.

VIII^e Concours National de Tir. (7-18 juillet 1904). Réunion des comités des logements. — Les fêtes de tir, ce lundi 7 mars courant, à 8 h. 1/2 du soir, au secrétariat général, 7, rue Paul-Chénayard.

Le cardinal de Lyon déferé au Conseil d'Etat. — Le cardinal de Lyon a reçu hier deux lettres émanant de M. Combes, président du Conseil, et de M. le président du Conseil d'Etat, dans lesquelles on l'invitait à comparaître dans les huit jours, devant cette assemblée.

Le cardinal a répondu que les obligations de son ministère le retiennent à Lyon, et qu'il ne voit nullement la nécessité de se présenter devant le Conseil d'Etat.

Compte rendu du 3^e Congrès national des cercles d'études et instituts populaires. — La Chronique du Sud-Est consacra un numéro spécial aux travaux du Congrès. Outre les rapports, ce numéro contiendra les discours sténographiés de l'abbé Lemire et de Marc Sanguier et la belle invitation par laquelle le député d'Hazebrouck a clos la journée à Pisseu du banquet.

Pour recevoir franco ce numéro exceptionnel, adresser 0.60 en timbres à la Chronique du Sud-Est, quai Tissot, 40.

Quatuor Zimmer. — Rappelons aux amateurs de bonne musique que ce soir, vendredi, à huit heures et demie, le célèbre Quatuor Zimmer, de Bruxelles, donnera à la Salle Philharmonique une audition comprenant, avec deux quatuors de Mozart et de Beethoven, celui de notre sympathique compatriote Witkowski.

La Revue Musicale de Lyon, dans son dernier numéro, donne une analyse détaillée et très intéressante en même temps qu'élogieuse de cette œuvre.

Le Quatuor Zimmer s'est déjà fait entendre à Lyon ; on a pu apprécier la conscience artistique des éminents instrumentistes qui

COURS DE LYON

Table of stock market prices in Lyon, including various bonds and shares.

COURS DE PARIS

Table of stock market prices in Paris, including various bonds and shares.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current values.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including reports on the Lyon and Paris markets.

TURQUE UNIFIE

News regarding the unified Turkish market and its impact on international trade.

PARIS

Local news and market updates from Paris.

Statistique de l'Espagne

Table showing statistical data for Spain, including trade figures and economic indicators.

Statistique des Cuivres

Table showing statistical data for copper, including production and trade volumes.

Stock au 15 février 1904

Table showing stock market performance for the week ending February 15, 1904.

Le Gérant: CH. LAMBERT

Publication details and contact information for the newspaper's management.

Advertisement for 'SUC SIMON' by Grand Prix Exposition de Hanoi 1902, highlighting its medicinal properties.

Advertisement for 'HYDROTHERAPIE MEDICALE' by A. HUGGLER, offering various hydrotherapy treatments.

Large advertisement for 'PASTILLES VALDA', describing their benefits for various ailments and their scientific basis.

Advertisement for real estate services, including property listings and agency information.

Advertisement for a lottery or raffle, offering prizes of 150,000 and 10,000 francs.

Advertisement for 'LE MONITEUR DES RENTIERS', a financial journal providing market news and investment advice.

Large advertisement for 'FERNET-BRANCA' liqueur, featuring the brand name in large letters and describing its medicinal and digestive properties.

Advertisement for 'PETITES ANNONCES ECONOMIQUES', offering a platform for small advertisements at a low cost.

Advertisement for employment opportunities, listing various jobs and contact information for potential employers.

Advertisement for educational services, including language lessons and courses for students.

Advertisement for second-hand goods and furniture, listing items for sale and their prices.

Advertisement for personal services, including hairdressing, photography, and other specialized offerings.

Advertisement for real estate and property services, including rental listings and agency information.

Advertisement for 'SECRET DU BONHEUR' by Pierre SALES, a book or pamphlet about happiness and well-being.

Continuation of the 'SECRET DU BONHEUR' text, discussing the author's philosophy on life and happiness.

Continuation of the 'SECRET DU BONHEUR' text, further elaborating on the author's ideas.

Continuation of the 'SECRET DU BONHEUR' text, concluding the author's thoughts on the subject.

Continuation of the 'SECRET DU BONHEUR' text, providing final reflections and advice.

Continuation of the 'SECRET DU BONHEUR' text, ending with a call to action for the reader.